Bordereau attestant l'exactitude des informations - BRIVE LA GAILLARDE - 1901 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/04/2025 - 1679 - 2011 B 00291 - 532 963 766 - ABB BRIVE

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

ccrfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SAS ABB BRIVE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : RUE ROBERT MARGERIT 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 3 2 9 6 3 7 6 6 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 092	AG	2 879	13 214
	Fonds commercial (1)	AH	5 680	AI		5 680
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	90 654	AQ	85 757	4 897
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 020	AS	5 020	
	Autres immobilisations corporelles	AT	45 984	AU	45 213	771
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	7 900	BI		7 900
	TOTAL (II)	BJ	171 331	BK	138 869	32 462
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	181 452	BU		181 452
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	352	BY		352
	Autres créances (3)	BZ	9 782	CA		9 782
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	45 823	CG		45 823
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	816	CI		816
	TOTAL (III)	CJ	238 225	CK		238 225
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	409 556	1A	138 869	270 687

Renvois :	(1) Dont droit au bail :	5 680	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 - NOT-SD

Copie certifiée conforme à l'original

11/40

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABB BRIVE — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)		DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	98 568
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-4 708
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	137 859
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	11 974
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	11 098
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	93 017
	Dettes fiscales et sociales		DY	16 739
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	132 827
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	270 687

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre		1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	121 730
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

ABB BRIVE
Société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros
Siège social : Avenue Robert Margerit
19100 BRIVE LA GAILLARDE
532 963 766 RCS BRIVE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 DECEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 4.708,37 euros de la manière suivante :

Origine:
Perte de l'exercice : 4.708,37 euros

Affectation:

-Au compte « autres réserves »

L'Assemblée Générale décide, en outre, de prélever sur le compte « autres réserves » une somme de 10.000 euros, à titre de dividendes, soit 25 euros bruts par titre.

Il est précisé que le dividende mis en distribution, soit la somme de dix mille euros (10.000 €), est éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

L'Assemblée générale déclare être informée que :

-depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

-le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, article 117 quater).

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Copie certifiée conforme
PM

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

-l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L 136-7 du Code de la Sécurité Sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des Impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 127.859 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend ace que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

Néant

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

Montant des dividendes distribués : 15.000 euros bruts soit 37,50 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 15.000 euros

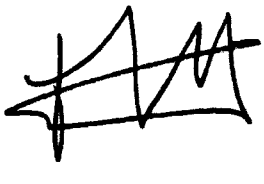
Exercice clos le 30 septembre 2021 :

Montant des dividendes distribués : 15.000 euros bruts soit 37,50 euros par titre
Montant éligible à l'abattement de 40 % : 15.000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



M. Pascal MUNCH